

FCC BIAT- CREDIMMO 1

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds communs de créances « FCC BIAT- CREDIMMO 1 », comprenant le bilan au 31 décembre 2019, le solde de liquidation de l'exercice et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 3.121.194 et un solde de liquidation positif de l'exercice de D : 21.257 et une trésorerie positive à la clôture de l'exercice de D : 312.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport.

Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Comme il est indiqué au niveau de la note « S-5/ Évènements postérieurs à la date de clôture », le premier trimestre 2020 a connu le déclenchement d'une crise sanitaire sans précédent liée à la pandémie de COVID-19 avec un impact sur la sécurité et la santé des personnes mais aussi sur l'économie mondiale.

Dans ces circonstances et pour limiter l'impact de cette crise sur l'économie du pays, des mesures sont prises par les autorités publiques, dont notamment le report des échéances de crédits accordés aux particuliers, relatives à la période allant du 1^{er} mars au 30 Septembre 2020 pour les particuliers ayant un revenu mensuel net inférieur à 1.000 dinars et du 1^{er} avril au 30 juin pour les particuliers ayant un revenu mensuel net supérieur à 1.000 dinars, tel que prévu par les circulaires de la BCT n°2020-07 du 25 Mars 2020 et n°2020-08 du 1^{er} Avril 2020.

Les autorités qui n'écartent pas la persistance de la crise ainsi que le manque de visibilité et l'effet du report des échéances de crédits bancaires, constituent des facteurs de risques pouvant avoir un impact sur les activités du fonds, ses résultats d'exploitation ainsi que la structure de ses emplois, ses ressources et ses liquidités.

A la lumière de ce qui précède, cette crise sanitaire avec ses conséquences économiques et financières, qui constitue un évènement significatif postérieur au 31 Décembre 2019, ne donne pas lieu à des ajustements des états financiers clôturés à cette date et dont l'estimation de l'impact financier éventuel ne peut être faite d'une manière raisonnable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 38 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux fonds communs de créances et aux sociétés de gestion desdits fonds, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de créances est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de créances de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie, par les textes réglementaires en vigueur en la matière et par les dispositions du prospectus d'émission du fonds.

Conformité aux dispositions du prospectus d'émission

Courant l'année 2016, le ratio de perte nette a dépassé 7%, seuil au dessus duquel le passage à l'amortissement accéléré des parts est préconisé. Ainsi et en application de la décision du conseil d'administration réuni le 29 mars 2017, le fonds est entrée en période d'amortissement accéléré à partir du paiement trimestriel du 15 mai 2017 et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 4.1.3 du prospectus d'émission.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de créances.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 19 juin 2020

Le Commissaire aux Comptes :
Walid BEN SALAH

BILAN

Actif	Note	31-déc.-19	31-déc.-18
Créances Nées	A-1	86 754,409	627 967,675
Créances Titrisées		73 293,035	612 125,425
Créances Titrisées Douteuses en Principal		190 065,226	208 113,687
Créances Titrisées Douteuses en Intérêts		9 852,697	10 455,616
Provisions sur créances		(186 456,549)	(202 727,053)
Valeurs mobilières de placement	A-2	3 029 057,808	2 462 558,957
Débiteurs divers et autres actifs	A-3	5 070,400	62 511,204
Disponibilités	A-4	311,768	688,751
Total des actifs		3 121 194,385	3 153 726,587

Passif	Note	31-déc.-19	31-déc.-18
Solde de liquidation cumulé de l'exercice	L-1	517 863,537	496 606,040
Solde de liquidation de départ		496 606,040	511 581,043
Variation du Solde de liquidation		21 257,497	(14 975,003)
Parts Emises	L-2	1 586 077,799	1 621 260,240
Parts Prioritaires P2		0,000	0,000
Parts Spécifiques S		0,000	0,000
Part Résiduelle		1 518 711,211	1 518 711,211
Intérêts courus		67 366,588	102 549,029
Provisions pour risque	L-3	0 000	0 000
Dépôts de garantie	L-4	1 000 374,224	1 000 374,224
Créditeurs Divers et autres passifs	L-5	16 878,825	35 486,083
Total des passifs		3 121 194,385	3 153 726,587

TABLEAU DE FORMATION DU SOLDE DE LIQUIDATION

Solde de Liquidation	Note	31-déc.-19	31-déc.-18
Opérations sur créances titrisées	S-1	50 654,936	196 532,837
Revenus nets des créances		33 518,685	111 640,730
Pénalité de retard / impayées		865,747	941,884
Dotation aux provisions nettes		16 270,504	83 950,223
Opérations sur parts émises	S-2	(188 321,351)	(284 671,861)
Intérêts / parts		(188 321,351)	(284 671,861)
Couvertures de risque par instrument financiers		0,000	0,000
Opérations Sur placement nets de trésorerie	S-3	151 090,368	109 390,495
Produits net sur placement		151 090,368	109 390,495
Charges financières / cout des dettes		0,000	0,000
Opérations de gestion	S-4	(9 166,456)	(36 226,474)
Charges de gestion du FCC		(8 877,253)	(35 435,168)
Autres charges d'exploitation		(289,203)	(791,306)
Autres produits d'exploitation		0,000	0,000
Opérations exceptionnelles		17 000,000	0,000
Solde de liquidation de l'exercice		21 257,497	(14 975,003)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Flux de Trésorerie	31-déc.-19	31-déc.-18
Flux de trésorerie net provenant des créances	648 699,605	1 222 327,955
Acquisition de créances	0,000	0,000
Principal perçu sur créances	601 776,630	1 105 461,039
Intérêt perçus sur créances	46 922,975	116 866,916
Variation Avance Technique	0,000	0,000
Flux net de trésorerie provenant des parts émises	(178 803,034)	(530 683,014)
Emission de parts	0,000	0,000
Remboursement de parts	0,000	(286 785,000)
Intérêts versés aux parts	(178 803,034)	(243 898,014)
Flux de trésorerie provenant des activités de placement net	(437 335,547)	(612 398,512)
Acquisition de valeurs mobilières	(1 314 686,320)	(2 040 426,951)
Cession de valeurs mobilières	877 350,773	1 428 028,439
Flux de trésorerie sur opération de gestion	(32 938,007)	(79 288,349)
Frais de gestion bancaires	(192,614)	(61,925)
Frais de gestion	(8 984,445)	(30 363,294)
Etat retenue à la source versée	(23 760,948)	(48 863,130)
Opérations sur Fonds de garantie	0,000	0,000
Variation nette des disponibilités de l'exercice	(376,983)	(41,920)
Trésorerie début d'exercice	688,751	730,671
Trésorerie de fin d'exercice	311,768	688,751

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Les états financiers du fonds commun de créances ont été établis conformément au système comptable Tunisien.

Par ailleurs, vu les particularités et spécificités que présente le fonds commun de créances, le principe de l'élaboration de ses états financiers s'est basé en grande partie sur les normes et usages en vigueur en la matière.

PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les principes comptables appliqués aux Fonds Communs de Créances visent à tenir compte des spécificités de ces dits fonds portant principalement sur les points suivants :

1 - Actif

1.1 – Créances nées

Le poste " Créances nées " qui figure à l'actif du bilan comprend les créances cédées par l'établissement de crédit « BIAT » dénommé ci-après le cédant.

Comptabilisation à la date d'acquisition

Les créances acquises sont enregistrées à leur valeur nominale. L'écart entre la valeur nominale et le prix d'achat des créances, correspondant à une décote ou surcote, est inscrit à l'actif du bilan dans un compte de surcote/décote en valeur positive ou négative.

Dans le cadre de l'opération de Titrisation, il n'y a eu ni surcote ni décote, en effet, le FCC BIAT - CREDIMMO 1 a acquis les créances à leur capital restant dû.

Traitement comptable des intérêts sur créances

Les intérêts courus non échus sur les créances sont enregistrés à l'actif du fonds en créances rattachées.

Dans le tableau de formation du solde de liquidation, ils sont enregistrés en " revenus nets de créances " au prorata temporis.

Créances irrécouvrables

Le montant d'une créance devenue irrécouvrable est porté en charge, et contribue à la formation du solde de liquidation par une réduction de celui-ci.

1.2 - Comptes financiers

Les comptes financiers incluent les valeurs mobilières de placement, les instruments de trésorerie et les disponibilités

2 - Passif

2.1 – Parts

Les parts sont enregistrées pour leur valeur nominale et présentées distinctement par types de part au passif du bilan.

Les intérêts courus sur les parts prioritaires et subordonnées, calculés conformément au règlement du fonds, sont enregistrés au passif du bilan en dettes rattachées.

Le solde de liquidation est réduit à hauteur des charges financières constatées.

2.2 – Dépôts de garantie

Les fonds reçus en dépôts de garantie, sont inscrits sur une ligne spécifique au passif du bilan intitulée " Dépôts de garantie ".

NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET LE SOLDE DE LIQUIDATION DU FONDS COMMUN DE CREANCES

Notes sur le BILAN

1.1 Notes sur l'actif

A-1/ Créances Nées

Cette classe représente le montant du Capital restant dû des créances cédées au fonds Commun de créances à la date du 31-12-2019, détaillée comme suit :

Créances Nées	86 754,409
Créances Titrisées	73 293,035
Créances Titrisées Douteuses en Principal	190 065,226
Créances Titrisées Douteuses en Intérêts	9 852,697
Provisions sur créances	(186 456,549)

Le montant des créances douteuses en principal s'élève à 190 065,226 dinars qui renferme également le montant des effets en principal déclarés déchu et qui sont de l'ordre de 183 691,823 dinars, détaillé dans le tableau ci-dessous ;

Pareillement, pour le sous compte en intérêts qui s'élève à 9 852,697 dinars, le montant des effets en intérêts déchu est de l'ordre de 9 425,250 dinars, détaillé dans le tableau ci-dessous.

	Mois de déchéance	Effets en principal		Effets
		CRD	En Principal	En Intérêt
1 ^{er} cas	31/07/2008	6 736,738	3 709,843	542,594
2 ^{ème} cas	30/09/2008	11 695,801	1 901,580	0,000
3 ^{ème} cas	30/06/2009	10 399,053	4 231,214	871,786
4 ^{ème} cas	31/07/2011	42 313,258	3 451,777	2 821,223

5^{ème} cas	31/07/2011	18 930,113	4 207,103	1 148,412
6^{ème} cas	30/04/2013	22 643,703	3 321,347	1 399,184
7^{ème} cas	30/09/2013	15 935,711	2 035,716	1 441,098
8^{ème} cas	30/09/2013	5 958,116	1 538,132	0,000
9^{ème} cas	30/09/2015	331,648	1 169,615	8,164
10^{ème} cas	31/08/2017	18 174,944	5 006,411	1 192,789
TOTAUX		183 691,823		9 425,250

Nb : Les créances échues respectivement au 31/07/2011 et 31/10/2012 ont été récupérées en totalité au cours de l'exercice 2019 pour un montant de 18 549,132 dinars.

Par ailleurs, la constatation des provisions sur créances est définie suivant le tableau ci-après :

Créances	Taux de provision¹
Créances Déchues	100%
Créances en défaut supérieur à 6 mois	50%
Créances en défaut entre 3 et 6 mois	20%

A-2/ Valeurs mobilières de placement

Cette classe d'actif fait référence aux placements effectués sur les comptes du fonds à savoir le compte d'accueil et le compte de réserve.

Le solde de ce poste s'élève à 3 029 057,808 dinars détaillé comme suit :

1) compte d'Accueil

Désignation du Titre	Quantité	Montant Pied de Coupon	Intérêts courus	Valeur au 31-12-2019
BTA 5.5% Février 2020	219	213 306,000	10 659,000	223 965,000
BTA 5.5% Février 2020	261	256 432,500	12 703,192	269 135,692
BTA 5.5% Février 2020	178	176 044,438	6 169,041	182 213,479
BTA 5.5% Février 2020	270	264 600,000	13 141,233	277 741,233
BTA 5.5% Février 2020	137	139 147,710	2 848,849	141 996,559
BTA 5.5% Février 2020	28	29 181,753	97,041	29 278,794
BTA 5.5% Février 2020	11	10 659,000	535,384	11 194,384
BTA 5.5% Février 2020	94	97 392,370	665,726	98 058,096
BTA 5.5% Février 2020	214	209 735,667	10 318,904	220 054,571
TOTAL	1 412	1 396 499,438	57 138,370	1 453 637,808

¹ Les taux des provisions ont été inspirés de la circulaire n°91-24 de la BCT

2) compte de Réserve

Désignation du Titre	Quantité	Montant Pied de Coupon	Intérêts courus	Valeur au 31-12-2019
BTA 5.5% Février 2020	1 533	1 500 807,000	74 613,000	1 575 420,000
TOTAL	1 533	1 500 807,000	74 613,000	1 575 420,000

TOTAL GLOBAL				3 029 057,808
---------------------	--	--	--	----------------------

A-3/ Débiteurs Divers et autres actifs

Ce poste représente le montant des effets non encore recouvrés par le recouvreur au 31-12-2019 ainsi que le montant des retenues à la source non imputées sur la retenue à déclarer.

Ce poste s'élève à 5 070,400 dinars au 31-12-2019 contre 62 511,204 au 31/12/2018.

Le détail se présente comme suit :

Libellé	2019	2018
Retenue à la source	7,490	13,972
Recouvreur	5 062,910	62 497,232
TOTAL	5 070,400	62 511,204

A-4/ Disponibilités

Ce poste représente les montants disponibles sur les comptes du fonds communs de créances au 31-12-2019 et réparti comme suit :

Libellé	2019	2018
Compte d'accueil	211,768	588,751
Compte de réserve	100,000	100,000
TOTAL	311,768	688,751

1.2 Notes sur le passif

L-1/ Solde de liquidation cumulé de l'exercice

Ce poste reflète le solde de liquidation cumulé atteint par le fonds commun de créances au 31-12-2019 et qui s'élève à cette même date à 517 863,537 dinars contre 496 606,040 au 31-12-2018.

	2019	2018
Solde de liquidation cumulé de l'exercice	517 863,537	496 606,040
Solde de liquidation de départ	496 606,040	511 581,043
Variation du Solde de liquidation	21 257,497	(14 975,003)

Pour plus d'information sur ce poste, notamment la variation du solde de liquidation, le détail est présenté au niveau des notes relatives au tableau de formation du solde de liquidation.

L-2/ Parts Emises

Ce poste de passif englobe le montant de Capital Restant Dû des parts au 31-12-2019 suite aux amortissements trimestriels opérés lors du paiement ainsi que les intérêts courus sur les parts au 31-12-2019 relatifs au paiement trimestriel du 15-02-2020 et qui sont définis à la rubrique Intérêts courus.

Libellé	2019	2018
Part Résiduelle	1 518 711,211	1 518 711,211
Intérêts courus	67 366,588	102 549,029
TOTAL	1 586 077,799	1 621 260,240

L-3/ Provision pour risques et charges

Aucune provision pour risque n'a été constituée durant l'exercice 2019.

L-4/ Dépôts de garantie

Ce poste s'élève à 1 000 374,224 dinars et représente 2% du Capital Restant Dû des créances à la cession, c'est la valeur de la retenue de garantie qu'a opéré le fonds commun de créances à la date de sa création.

L-5/ Créiteurs divers et autres passifs

Ce poste s'élève au 31-12-2019 à 16 878,825 dinars contre 35 486,083 au 31-12-2018 et englobe les charges que supporte le fonds et qui sont relatives à la rémunération des bénéficiaires des commissions détaillés comme suit :

Libellé	2019	2018
Frais Recouvreur	98,912	604,301
Frais Gestionnaire	98,912	604,301
Frais Dépositaire	12,715	75,888
Commission de Notation	0.000	17 000,000
Charge à payer	5 195,733	5 126,121
Intérêt échus en impayés	10 196,268	10 799,187
Recouvreur Compte d'Attente à payer	1 276,285	1 276,285
TOTAL	16 878,825	35 486,083

NOTES SUR LE TABLEAU DE FORMATION DU SOLDE DE LIQUIDATION

Le solde de liquidation accusé courant l'exercice 2019 s'élève à 21 257,497 dinars et se définit comme étant la différence entre les revenus nets perçus sur les créances ainsi que les produits de placement et intérêts distribués entre porteurs de parts notamment le porteur de la part résiduelle et bénéficiaires des commissions.

S-1/ Opérations sur créances titrisées

Ce poste se compose des opérations relatives au recouvrement des créances titrisées à savoir les produits sur le remboursement des créances en intérêts, ce poste fait augmenter le solde de liquidation et est détaillé comme suit :

Libellé	2019	2018
Intérêts bruts sur créances titrisées	25 192,367	95 840,046
Variation nette TMM	8 326,318	15 800,684
Pénalités de retard sur la récupération des impayés	865,747	941,884
Dotations aux provisions nette pour créances	16 270,504	83 950,223
TOTAL	50 654,936	196 532,837

S-2/ Opérations sur parts émises

Ce poste fait référence aux distributions des intérêts sur la rémunération des porteurs de parts. Cette rémunération s'élève à 188 321,351 dinars au 31/12/2019 contre 284 671,861 dinars au 31-12-2018.

Ce poste vient diminuer le solde de liquidation.

La ventilation de ce poste par type de parts est comme suit :

Libellé	2019	2018
Intérêts bruts parts prioritaires P2	0,000	120,000
Intérêts bruts parts spécifiques S	0,000	1 744,166
Intérêts bruts part résiduelle	188 321,351	401 918,421
Intérêt échue & suspendu / Part résiduelle	0,000	(119 110,726)
TOTAL	188 321,351	284 671,861

S-3/ Opérations sur placements nets de trésorerie

Ce poste met en évidence les produits nets réalisés par le fonds sur les placements qu'il a effectué en Bons du Trésor majoré des intérêts bancaires créditeurs.

Le détail de ses produits est détaillé comme suit :

Libellé	2019	2018
Revenus nets sur le compte d'accueil	66 748,386	24 885,634
Revenus sur le compte de réserve	84 315,000	84 314,517
Intérêts bancaires créditeurs	26,982	190,344
TOTAL	151 090,368	109 390,495

S-4/ Opérations de Gestion

Ces opérations relèvent des rémunérations effectuées pour les différents intervenants durant l'exercice 2019 et détaillée comme suit :

Libellé	2019	2018
Commission Recouvreur	1 732,231	5 832,227
Commission gestionnaire	1 732,231	5 832,227
Commission Dépositaire	218,629	731,190
Charges diverses	5 194,162	23 039,524
Autres Charges d'exploitation	289,203	791,306
TOTAL	9 166,456	36 226,474

S-5/ Évènements postérieurs à la date de clôture

Le premier trimestre 2020 a connu le déclenchement d'une crise sanitaire sans précédent liée à la pandémie de COVID-19 avec un impact sur la sécurité et la santé des personnes mais aussi sur l'économie mondiale.

Dans ces circonstances et pour limiter l'impact de cette crise sur l'économie du pays, des mesures sont prises par les autorités publiques, dont notamment le report des échéances de crédits accordés aux particuliers, relatives à la période allant du 1er mars au 30 Septembre 2020 pour les particuliers ayant un revenu mensuel net inférieur à 1.000 dinars et du 1er avril au 30 juin pour les particuliers ayant un revenu mensuel net supérieur à 1.000 dinars, tel que prévu par les circulaires de la BCT n°2020-07 du 25 Mars 2020 et n°2020-08 du 1er Avril 2020.

Les autorités qui n'écartent pas la persistance de la crise ainsi que le manque de visibilité et l'effet du report des échéances de crédits bancaires, constituent des facteurs de risques pouvant avoir un impact sur les activités du fonds, ses résultats d'exploitation ainsi que la structure de ses emplois, ses ressources et ses liquidités.

A la lumière de ce qui précède, cette crise sanitaire avec ses conséquences économiques et financières, qui constitue un évènement significatif postérieur au 31 Décembre 2019, ne donne pas lieu à des ajustements des états financiers clôturés à cette date et dont l'estimation de l'impact financier éventuel ne peut être faite d'une manière raisonnable.

Les présents états financiers ont été arrêtés le 17 juin 2020.

RAPPORT DE GESTION

Caractéristiques du fonds à l'émission :

Le Fonds Commun de Créances « FCC BIAT-CREDIMMO 1 » est constitué de créances titrisées entièrement saines, c'est-à-dire, qui sont ni immobilisées, ni douteuses, ni litigieuses au sens de la réglementation bancaire en vigueur. De même ces créances répondent aux critères de sélections énoncés à l'article 35 du Code des Organismes de Placements Collectifs et à l'article 6 du règlement intérieur du Fonds Commun de créances tel que présenté dans le tableau suivant:

DATE DE CONSTITUTION	22 MAI 2006
CRD TOTAL	50 019 MILLE DINARS
NOMBRE DE PRETS	1592
CRD MOYEN	31,4 MILLE DINARS
CRD MINIMUM	2,7 MILLE DINARS
CRD MAXIMUM	342,7 MILLE DINARS
TAUX MOYEN	8,41%
TAUX PONDERE	8,21%
DUREE RESIDUELLE MINIMALE	41 MOIS
DUREE RESIDUELLE MAXIMALE	171 MOIS

Caractéristiques des parts à l'émission :

Lors de sa création, le FCC BIAT-CREDIMMO 1 a émis quatre catégories de parts pour financer cette acquisition pour un montant total de 50 019 mille Dinars.

Les caractéristiques des parts sont comme suit :

	Parts P1	Parts P2	Parts S	Part R
Nombre de parts	36 000	10 000	2 500	1
Nominal. unit (en TND)	1 000	1 000	1 000	1 518 711,211
Taux d'intérêt	TMM + 0.5%	TMM + 1.2%	TMM + 2.2%	-
Date de maturité	Mai 2011	Mai 2015	Mai 2015	Février 2016
Rythme d'amortissement	Trimestriel	Trimestriel	Trimestriel	
Notation des parts	Aaa.tn	Aaa.tn	A3.tn	-

Les parts prioritaires sont protégées contre les risques de défaillance des débiteurs par :

- L'émission des parts subordonnées S et de la part résiduelle.
- La constitution d'un dépôt de garantie².
- La marge excédentaire égale à la différence positive entre le rendement des créances et le coût du passif.
- Le mécanisme des avances techniques³.

² Le fonds de réserve a été constitué à raison de 2% du montant de CRD des créances à la cession et doit être plafonné jusqu'à 3% durant les premiers paiements.

³ Les avances techniques quant à elles ne doivent pas dépasser le plafond des 4.5% du montant du CRD des créances à la cession, ce plafond sera réduit à 3% une fois le compte de réserve aurait atteint son plafond.

Présentation des porteurs de parts du fonds :

A l'émission, le plus grand pourcentage⁴ des parts du fonds a été détenu par les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) suivi en deuxième position par les banques, puis les Assurances et par la suite les sociétés d'investissement.

En effet, le pourcentage de détention par catégories d'investisseurs a changé en premier lieu, suite à l'amortissement complet de la part P1, et ce, depuis le paiement trimestriel du 15.02.2012, puis, encore une fois après total amortissement de la part P2 au paiement trimestriel du 15.02.2018 et finalement après l'amortissement complet de la part S, et ce, depuis le paiement trimestriel du 15.05.2018.

Au 31 Décembre 2019, toutes les parts ont été totalement amorties.

A. NATURE, MONTANT ET POURCENTAGE DES DIVERS FRAIS ET COMMISSIONS SUPPORTES PAR LE FONDS AU COURS DE L'EXERCICE :

Les recouvrements alimentant le compte d'accueil, ont permis de rémunérer chacun des intervenants de l'activité du Fonds Commun de Créances.

Par ailleurs, le fonds est tenu de payer trimestriellement et à chaque date de paiement la commission due à la société de gestion au taux de 0.4% H.T l'an du Capital Restant Dû des créances vivantes, celle due au recouvreur rémunéré au taux de 0.4% H.T l'an et celle due au dépositaire au taux égal à 0.05% H.T l'an. Le tableau suivant présente la rémunération nette en dinars de l'ensemble des intervenants :

Les commissions nettes en dinars	15-févr-19	15-mai-19	15-août-19	15-nov-19	Cumul
Société de gestion	770.573	537.636	369.767	224.361	1 902,337
Recouvreur	770.573	537.636	369.767	224.361	1 902,337
Dépositaire	96.846	67.730	46.746	28.570	239,892
TOTAL	1 637,992	1 143,002	786,280	477,292	4 044,566

B. INFORMATION PORTANT SUR LES CREANCES :

Au 31-12-2019, le portefeuille de prêts à taux variable, accordés aux personnes physiques, à des fins d'acquisition ou de construction de logement, détenus par le « FCC BIAT-CREDIMMO 1 » se compose de **37** créances pour un Capital Restant Dû de **73** milles dinars soit un amortissement de 99.85% par rapport au CRD à la cession et pour un taux moyen pondéré de 10.63%⁵.

A cette date, la durée de vie moyenne pondérée résiduelle des créances détenues par le fonds est de 5 mois.

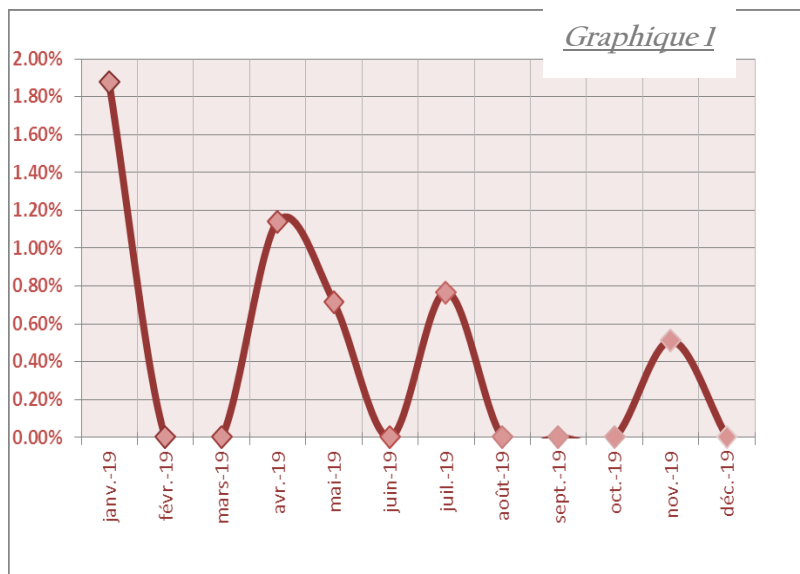
⁴ Le pourcentage est établi par rapport au nombre de parts détenus par les copropriétaires.

⁵ Le Taux moyen pondéré est indexé sur le TMM du mois de Décembre 2019.

Ci-après, le tableau traçant l'évolution des créances sur toute l'année 2019 :

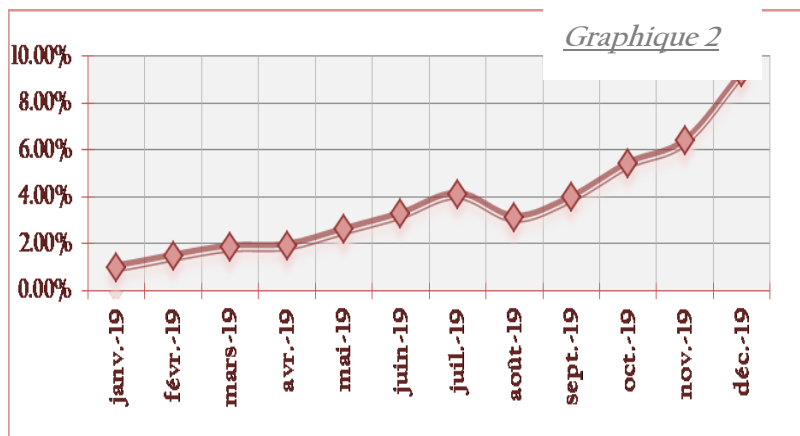
Mois	Nombre de Créances titrisées	Capital Restant Dû en mD	Taux du Remboursement anticipé total	Taux des impayés Cumulé
Janvier	130	537	1.87%	0.96%
Février	122	474	0.00%	1.46%
Mars	116	416	0.00%	1.85%
Avril	108	357	1.14%	1.92%
Mai	94	304	0.71%	2.58%
Juin	84	259	0.00%	3.25%
Juillet	73	216	0.77%	4.11%
Août	66	181	0.00%	3.11%
Septembre	58	150	0.00%	3.96%
Octobre	52	121	0.00%	5.40%
Novembre	45	96	0.51%	6.38%
Décembre	37	73	0.00%	9.28%

L'évolution des taux des remboursements anticipés (RAT) (**Graphique 1**) et des taux des impayés (**Graphique 2**) se présentent comme suit :



Le taux de remboursement anticipé et le taux des impayés sont des variables déterminantes des flux d'amortissements des parts, en effet ils influencent le rythme de remboursement des créances.

→ Le remboursement anticipé total de l'année est de l'ordre de 18 mille dinars soit 0.04% du montant du CRD initial des créances.



Par ailleurs le taux des impayés cumulés a atteint son maximum en Décembre 2019 soit un montant cumulé de 7 mille dinars pour un taux de 9.28%.

Cependant, ce taux reste confiné dans des limites confortables.

C. INDICATEURS DE GESTION PAR RAPPORT A LA SITUATION INITIALE :

	22/05/2006	31/12/2019	Variation
Capital Restant Dû (en md)	50 019	73	49 946 99.85%
Nombre de prêts	1592	37	1555 -694 prêts remboursés par anticipation dont le CRD global est de l'ordre de 9 589 mille dinars soit l'équivalent de 19.17% du CRD initial. - 35 créances déchues. - 826 créances échues.

D. INFORMATION PORTANT SUR LES PARTS :

La société de gestion a procédé au paiement des porteurs de parts prioritaires, subordonnées et résiduelle selon le détail ci-après :

Données unitaires :

Parts prioritaires P1 :

La Part Prioritaire **P1** est totalement amortie, depuis le paiement trimestriel du 15.02.2012.

Parts prioritaires P2 :

La Part Prioritaire **P2** est totalement amortie, depuis le paiement trimestriel du 15.02.2018.

Parts subordonnées S :

La Part Prioritaire **S** est totalement amortie, depuis le paiement trimestriel du 15.05.2018.

Part Résiduelle :

	Capital	Intérêts Bruts	Intérêts Nets
15/02/19	1 518 711,211	153 823,544	123 058,835
15/05/19	1 518 711,211	31 481,204	25 184,963
15/08/19	1 518 711,211	9 297,792	7 438,234
15/11/19	1 518 711,211	28 901,252	23 121,002

Données Globales :

	PARTS PRIORITAIRES P2	PARTS SUBORDONNEES S
VALEUR NOMINALE RESTANT DUE EN DEBUT D'EXERCICE	0	0
AMORTISSEMENT EN CAPITAL	0	0
VALEUR NOMINALE RESTANT DUE FIN D'EXERCICE	0	0

E. INFORMATION PORTANT SUR LE FONDS DE RESERVE :

A la date de Constitution du Fonds, la Société de Gestion a retenu sur le prix de cession dû au Cédant, un montant égal à 2 % du CRD des Créances soit **1 000 mD**.

A chaque date de paiement, le fonds alimente le Fonds de réserve du reliquat restant au crédit du compte d'Accueil pour qu'il atteigne le seuil de 3% du CRD des créances soit **1 500 mD** tel que précisé dans le prospectus d'émission.

A la date du 31 Décembre 2019, le fonds de réserve reste plafonné.

F. MISE EN ŒUVRE DES GARANTIES :

A la date du 31 Décembre 2019, la société de gestion du FCC BIAT-CREDIMMO 1 a procédé à la mise en jeu de garanties constituées selon les évènements ci-après:

ANNEE	DATE DE DECHEANCE	NOTES
2008	31/07/2008	Mise en jeu de garantie réelle
	30/09/2008	Mise en jeu de garantie réelle Récupération partielle
2009	30/06/2009	Mise en jeu de garantie réelle
2011	31/07/2011	Mise en jeu de garantie réelle
	31/07/2011	
	31/07/2011	Récupération totale *
2012	31/10/2012	Récupération totale *
2013	30/04/2013	Garantie en attente de mise en jeu
	30/09/2013	Récupération partielle
	30/09/2013	Récupération partielle
2015	30/09/2015	Récupération partielle
2017	31/08/2017	Garantie en attente de mise en jeu

* : totalisant 18 549,132 dinars.

G. CLAUSE DE REMBOURSEMENT ANTICIPE :

Toutes les créances du **FCC BIAT-CREDIMMO 1** disposent d'une clause de remboursement anticipé.

H. COTATION DES PARTS :

A la date du 31 Décembre 2019, le Fonds Commun de Créance **FCC BIAT-CREDIMMO 1** ne dispose plus de part cotée et séjournée à la Cote de la Bourse.

En effet, la Part Prioritaire P1, est totalement amortie depuis le 15 Février 2012.

Quant à la Part Prioritaire P2, elle est totalement amortie depuis le paiement trimestriel du 15 Février 2018.

Ci-après un état récapitulatif de la cotation et l'amortissement des parts émises par le **FCC BIAT-CREDIMMO 1**.

Part	Date de Cotation	Cotée	Amortie
Parts Prioritaires P1	05 Janvier 2009	Oui	Oui
Parts Prioritaires P2	05 Janvier 2009	Oui	Oui

I. ANALYSE DETAILLEE DU RESULTAT

Le solde de liquidation est assimilé au Résultat de l'Exercice, il est la différence entre les opérations sur les créances titrisées majorée des produits nets sur les placements (Revenus) et les Opérations sur les parts émises en sus des opérations de Gestion (Charges).

Les opérations sur les créances titrisées englobent les recouvrements des créances en principale et en intérêt y compris les pénalités de retard et qui inscrivent un montant total de recouvrement de 34 384,432DT, auquel on ajoute la dotation de l'exercice 2019 pour une valeur de 16 270,504 DT ; soit un total des opérations sur les Créances de 50 654,936 DT contre 196 532,837 DT en 2018, soit une baisse de 74,23%.

Quant aux Produits nets sur Placements, ils réalisent une augmentation de l'ordre de 38,12% par rapport à l'année écoulée en affichant un montant de 151 090,368 DT contre 109 390,495 DT en 2018.

Soit un Revenu total de **218 745,304 DT** y compris la Reprise sur provision de la commission de notation en faveur de Moody's pour un montant de 17 000 DT

Les Opérations sur les parts émises sont composées uniquement des intérêts sur les parts qui totalisent un montant de 188 321,351 DT en 2019 contre 284 671,861 DT en 2018, soit une baisse de 33,85%.

Quant aux Opérations de Gestion, elles englobent les diverses commissions acquittées par le FCC BIAT-CREDIMMO 1 pour couvrir les charges du Gestionnaire, Recouvreur et Dépositaire ainsi que les charges diverses relatives aux paiements des Intermédiaires.

Cette rubrique enregistre un total de 9 166,456 DT contre 36 226,474 DT en 2018, soit une baisse de 74,70%.

Soit un total de Charges de **197 487,807 DT**

⇒ Solde de Liquidation de l'Exercice 2019 : **21 257,497 DT**